



Réf. Farde e-Assemblées : 2355249

N° OJ : 19

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/10/2020

Objet : Subsidés aux associations qui promeuvent la visibilité des cimetières.- COULEMELLE asbl : Subside complémentaire de 1.475,35 EUR.

LE CONSEIL COMMUNAL :

Considérant que Mme Maren Dubnick de l'asbl Coulemelle a introduit un dossier de demande de subvention en 2019 pour une exposition en 2020 et que le Conseil communal a octroyé par décision n° 139 du 16/12/2019 un subside de de 3.200 euro (Engagement 19-38144);

Considérant qu'en date du 15/7/2020 nous avons reçu de l'asbl Coulemelle un nouveau budget prévisionnel de 4.675,35 euro remplaçant le budget prévisionnel de 3.200 euro qui avait été introduit initialement, soit une augmentation de 1.475,35 euro, justifiée par l'augmentation des frais suivants :

- organisation vernissage : 200,00 euro
- surveillance : 685,60 euro
- assurances : 289,75 euro
- promotion/communication : 300,00 euro;

Il est proposé d'octroyer un subside complémentaire de 1.475,35 euro à l'association Coulemelle asbl, rue Antoine Baeck 100, 1090 Bruxelles, à l'article 87807/33202 du budget ordinaire de 2020 ;

sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside complémentaire de 1.475,35 euro à l'association Coulemelle asbl, rue Antoine Baeck 100, 1090 Bruxelles, à engager à l'article 87807/33202 du budget ordinaire de 2020.

Annexes :